

Index AI : PRE01/207/2011  
14 April 2011

## **Le Liban doit enquêter sur les personnes ayant disparu pendant la guerre civile**

Les autorités libanaises doivent prendre de toute urgence des mesures afin de mettre sur pied une commission indépendante chargée d'enquêter de manière approfondie sur le sort de milliers de personnes ayant disparu au cours de la guerre civile qui a déchiré le Liban, a déclaré Amnesty International jeudi 14 avril.

Intitulé *Jamais oubliés : les disparus du Liban*, le rapport rend compte d'un héritage terrible de la guerre civile qui a déchiré le pays de 1975 à 1990 : les milliers de personnes dont on ignore le sort.

Certaines ont disparu après avoir été arrêtées ou capturées par différentes parties au conflit. Pour d'autres, on peut supposer qu'elles ont été tuées lors de combats ou de massacres. Pour d'autres encore, il n'existe aucune piste.

« Il est plus que temps pour les autorités libanaises de prendre des mesures afin de clore cet épisode éminemment douloureux, a fait savoir Malcolm Smart, directeur d'Amnesty International pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

« Le président et le conseil des ministres se sont engagés à faire quelque chose, mais n'ont pris aucune mesure concrète pour mettre fin aux souffrances prolongées des familles qui attendent depuis si longtemps de savoir ce qui est arrivé aux êtres qui leur étaient chers.

« Il faut de toute urgence mettre sur pied une commission d'enquête indépendante, qui compte parmi ses membres des représentants des familles des victimes. »

Amnesty International demande également aux autorités d'élaborer un programme visant à recueillir l'ADN des proches des personnes disparues qui le souhaitent et de veiller à ce que des tests ADN soient pratiqués à chaque fois que des restes humains de victimes du conflit sont mis au jour.

« Aujourd'hui, la science offre le moyen d'établir l'identité des personnes disparues au cours de la guerre civile, ce qui n'était pas possible à l'époque. Certains pays en ont d'ailleurs fait la démonstration », a ajouté Malcolm Smart.

Les précédentes enquêtes diligentées par les autorités ne se sont pas avérées indépendantes, transparentes ni efficaces, condamnant les familles à l'angoisse et à l'incertitude permanente.

De nombreuses familles souhaitent savoir où sont enterrés leurs proches, afin d'organiser des funérailles dignes de ce nom et de faire leur deuil.

D'autres gardent l'espoir que leurs proches sont vivants, en Syrie ou ailleurs, car certaines personnes détenues par des groupes armés ou les forces gouvernementales ont été transférées hors du pays, ce qui

ajoute encore à la difficulté pour les familles d'obtenir des réponses.

Amineh Abd al Husri, 78 ans, continue à faire campagne avec détermination pour découvrir la vérité sur la disparition de son fils Ahmed. Elle sait qu'Ahmed a disparu à Beyrouth en 1986 et pense qu'il a été remis aux autorités syriennes, mais sa piste s'arrête là.

« Je veux que mon fils revienne. Nous voulons tous que nos fils nous soient rendus – même dans un cercueil. Peut-être qu'il est mort, je ne sais pas. Mais si son corps m'est restitué, je voudrais l'enterrer aux côtés de son père », a-t-elle dit à Amnesty International.

La disparition sans laisser de traces, dans de nombreux cas du soutien de famille, prive les familles de leurs ressources et, bien souvent, de la possibilité d'obtenir des passeports, car les femmes sont dans l'incapacité d'en obtenir si elles n'ont pas de tuteur de sexe masculin.

« Les victimes et leurs familles ne pourront jouir de leurs droits à la vérité, à la justice et, le cas échéant, aux réparations, qu'avec l'entière coopération et la transparence des institutions publiques et des personnes impliquées, sans exception. »

#### **Note aux rédacteurs :**

En vertu des normes internationales relatives aux droits humains, les familles ont le droit, dans les situations de conflit armé, de connaître le sort de leurs proches. Les parties à un conflit armé doivent rendre publiques toutes les informations utiles sur le sort réservé aux personnes portées disparues et le lieu où elles se trouvent. Les États doivent mener des investigations approfondies et indépendantes sur les atteintes aux droits humains commises pendant et après un conflit.

Amnesty International s'est entretenue avec de nombreux proches de disparus au cours d'une mission de recherche au Liban en octobre 2010. Elle a reporté jusqu'à maintenant la publication du rapport issu de cette mission en raison de la situation au Liban et ailleurs dans la région.

La guerre civile qui a débuté il y a 36 ans cette semaine et qui a déchiré le Liban de 1975 à 1990 a été une succession de conflits liés les uns aux autres, dans lesquels de nombreuses parties, notamment libanaises, palestiniennes, israéliennes et syriennes, ont été engagées. Elle a eu des aspects nationalistes, idéologiques et communautaires qui, pour certains, ont initialement pris la forme d'une opposition ou d'un soutien aux réfugiés palestiniens, et, dans une certaine mesure, ont dressé les différentes communautés religieuses du Liban les unes contre les autres.

La guerre civile a entraîné l'intervention armée directe d'Israël et de la Syrie, souvent alliés à différentes factions libanaises. Elle a été marquée par des invasions et une occupation du territoire par les forces armées israéliennes, qui se sont finalement retirées en 2000, et une longue présence militaire syrienne, qui s'est poursuivie jusqu'en 2005.